

Muriel Gilardone. "De l'extension au rejet de la théorie rawlsienne de la justice : l'idée de justice de Sen"

Si dans les années 1970, le dialogue entre Rawls et Sen était plutôt de l'ordre de la coopération pour mieux intégrer les questions de justice sociale dans l'économie normative, les années 1980 marquent un tournant puisque leurs travaux empruntent désormais des voies parallèles. « Equality of what » (Sen 1980) porte en germe cette séparation, bien que Sen parle encore d'extension de la théorie rawlsienne de la justice au sujet de l'introduction du concept de « capacités de base » pour remplacer celui de « biens premiers ». La critique adressée à Rawls à la fois sur la non prise en compte des « cas difficiles » comme les handicaps et sur le procédé de la « position originelle » annonce ce qui fera de leurs approches deux conceptions concurrentes de la justice : une théorie de la justice aux principes bien identifiés *versus* une approche de la justice comparative et incomplète. Il ressort aussi de notre analyse que la théorie de la justice de Rawls se fonde sur une conception idéale de la personne que les principes de justice chercheraient à réaliser, alors que Sen part d'une conception non-idéale des personnes et construit son approche de la justice de façon à développer l'agentivité des personnes en même temps que leur impartialité. Ainsi, Rawls défend une conception normative de la personne, et Sen une conception normative de l'agentivité. Cette différence prend sa source, selon nous, la critique senienne du welfarisme en économie nourrie de son expérience d'économie appliquée aux inégalités.

Mots-clés : Sen, Rawls, théorie de la justice, approche comparative de la justice, personne, agentivité, impartialité, position originelle, objectivité positionnelle